



Label Sécurité Covid-19 est un complément aux efforts déployés par les organisations internationales, régionales et locales pour faire face à la pandémie du coronavirus Covid-19.

Ce Label est destiné essentiellement aux Structures d'Hébergement Touristiques, aux Restaurants, aux Cliniques, aux EHPAD, aux Organismes de Formation, aux Entreprises de service et aux Organismes publics et privés. Il est basé sur le principe des 6 M (Management, Méthodes, Main d'œuvre, Milieu, Matériel et Matière).

L'obtention de ce label est la preuve que la Direction Générale de l'organisme s'est engagée pour garantir toutes les conditions de sécurité contre le Covid-19 aussi bien pour son personnel que pour les tiers.